

INFORMATION À LA PRESSE
15.12.2021

Dans sa réunion du 8 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Caisse nationale de santé a voté le budget annuel de l'assurance dépendance 2022.

Population protégée et nombre de bénéficiaires

La branche assurance dépendance du système de sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg couvrira une population protégée prévisible d'approximativement 938.300 personnes en 2022, dont deux tiers résidente et un tiers non-résidente. Le nombre estimé de personnes dépendantes prises en charge à domicile s'élève à 9.187 personnes (8.766 personnes en 2021) et augmente de 4,8%. Le nombre moyen de bénéficiaires dans les établissements d'aides et de soins s'élève à 5.273 personnes correspondant à une croissance de 1,7% dont 2.167 personnes se trouvent dans les maisons de soins (+1,7%), 2.496 personnes dans les CIPA (+1,7%) et 610 personnes dans les établissements à séjour intermittent (+2,0%).

Sources de financement

Les sources de financement proviennent pour environ 61% de cotisations payées par les assurés et pour 39% de la contribution de l'Etat. La contribution de l'Etat correspond à 40% des dépenses courantes de l'assurance dépendance.

Répartition des dépenses

Suivant les estimations, 96% des dépenses courantes de 2022 sont des dépenses pour des prestations à domicile et en établissements. Les dépenses restantes sont constituées principalement de frais administratifs (2,5%), des transferts de cotisations et d'allocations pour personnes gravement handicapées.

Résultats et réserve

L'assurance dépendance présentera un solde des opérations courantes de 22,6 millions d'euros en 2022 (19,2 millions d'euros en 2021) avec une réserve globale estimée à 45,9% des dépenses courantes. Même avec une situation financière stable à l'horizon 2025, il convient de monitorer de près les besoins croissants d'une population dont le vieillissement se poursuivra dans les années à venir.